Affiché le

ID: 038-213803349-20210323-DEL_20210323_20-DE

République Française Département de l'Isère Commune de REVEL

<u>extrait</u> DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le vingt trois mars, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame BOURDELAIN Coralie, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice: 15

Qui ont pris part au vote: 15

Présents : Coralie Bourdelain, Patrick Hervé, Sandrine Gayet, Vincent Pelletier, Mireille Berthuin, Dominique Capron, Anne Izabelle, Christophe Corbet, Caroline Driol, Cathy

Peloso, Thierry Rutgé, Fredéric Géromin, Astrid Bouchard, Antoine Creze.

Procurations: Stéphane Mastropietro à Patrick Hervé

Absents: 0

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Sandrine Gayet ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation: 19 mars 2021

DELIBERATION N° 20

Objet: Demande de subvention au titre du programme LEADER Belledonne

Madame la Maire rappelle au conseil municipal le projet de valorisation et de protection des ressources naturelles du site de Freydières. La commune souhaite réaliser une étude faune flore permettant d'identifier les espèces présentes sur le site, afin de valider et de pérenniser les actions de protection mises en place, et d'aboutir à un plan de gestion durable de la zone.

Cette étude menée par la commune fait l'objet d'une demande de subvention au titre du programme LEADER. Cette subvention concerne le financement de l'étude, ainsi que celui du temps de travail d'un salarié pour porter l'animation et le suivi de l'étude.

Le plan de financement est le suivant :

Montant des dépenses	20 295 € HT	
Aide LEADER sollicitée	12 988,8 €	64%
Aide Département	2 552 €	16% uniquement sur l'étude
Autofinancement	4 754,2 € dont 535,70€ qui apellent du LEADER	23,4% du montant total

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Madame la maire à solliciter l'aide du programme LEADER auprès du Groupement d'Actions Locales Belledonne et à signer toutes les pièces administratives et financières se rapportant à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 23 mars 2021.

Pour extrait conforme

La Maire, Coralie Bourdelain

Envoyé en préfecture le 24/03/2021 Reçu en préfecture le 24/03/2021

Affiché le

ID: 038-213803349-20210323-DEL_20210323_20-DE